

La lettre de l'allocation



De vous à nous.
Pour aller plus loin
sur l'allocation d'actifs.
Le point de vue
de nos experts.

À la une :
**QU'EST-CE
QU'UN PROJET DE
RESTRUCTURATION
IMMOBILIÈRE ?**

**Quelles stratégies
obligatoires adopter
face aux incertitudes
des marchés ?**

Lire page 6

Le point éco :
"Ne vous Trumpez pas !"

Avril 2025

Communication publicitaire

**Parlons
épargne**
by OFI Invest

La lettre de l'allocation



De vous à nous.

Pour aller plus loin
sur l'allocation d'actifs.

Le point de vue
de nos experts.

À la une :
**QU'EST-CE
QU'UN PROJET DE
RESTRUCTURATION
IMMOBILIÈRE ?**

**Quelles stratégies
obligatoires adopter
face aux incertitudes
des marchés ?**

Lire page 6

Le point éco :

"Ne vous Trumpez pas !"

Communication publicitaire

Avril 2025

**Parlons
épargne**
by OFI Invest

La lettre de l'allocation

Avril 2025

À la une :

Qu'est-ce qu'un projet de restructuration immobilière ?

**Quelles stratégies
obligatoires adopter
face aux incertitudes
des marchés ?**

Lire page 6

Le point éco :

"Ne vous Trumpez pas !"



Said BELBACHIR

DIRECTEUR COMMERCIAL RÉSEAUX
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

“ *Une grande incertitude s’est dénouée cet automne,* et pas la moindre. Nous connaissons désormais le nom de l’homme le plus puissant du monde : Donald Trump. En dehors de toute considération politique, il faut avouer que le dénouement de cette échéance a été plutôt bien accueilli par les marchés.

Cette nouvelle de taille est un bon prétexte pour se replonger dans les allocations. C’est ainsi le moment de reconsidérer certaines opportunités en espérant que les marchés ne se « Trumpent » pas.

Bonne lecture ! ”

Sommaire

LE POINT ÉCO Notre scénario central	3	LE COIN DE L'IMMOBILIER Vers un nouveau cycle	6
STRATÉGIE D'ALLOCATION D'ACTIFS La mode est un éternel recommencement, qu'en est-il de l'investissement ?	4	LE COIN DU NON COTÉ À la découverte des infrastructures ..	7
LE COIN DE L'ESG La réglementation à l'assaut du greenwashing	5	MULTI-ACTIFS : IDÉES D'INVESTISSEMENTS Tirer profit de la non-linéarité	8
		LE FONDS DU TRIMESTRE : Ofi Invest ESG Alpha Yield	9



LE POINT ÉCO

Notre scénario central



Le mois de novembre a apporté des évolutions politiques et économiques importantes des deux côtés de l'Atlantique.

Aux États-Unis, les Républicains ont gagné les deux chambres du Congrès, clarifiant l'horizon politique. Les nominations de l'équipe de Donald Trump, notamment Scott Bessent au Trésor, ont rassuré les marchés sur une certaine orthodoxie budgétaire. Les baisses d'impôts et la dérégulation annoncées devraient soutenir les actions américaines à court terme, bien que des risques de déception existent si les mesures tardent à être mises en œuvre. En Europe, la situation politique est plus incertaine. En Allemagne, la chute de la coalition et les élections anticipées en février créent des incertitudes sur la politique économique future. En France, la chute du gouvernement et la fragmentation de l'Assemblée nationale compliquent la visibilité politique, alors que la trajectoire budgétaire est préoccupante.

Cette divergence entre les États-Unis et l'Europe devrait se maintenir à court terme. La Réserve fédérale américaine (FED) pourrait ralentir ses baisses de taux en 2025, tandis que la Banque centrale européenne (BCE) pourrait aller plus loin dans son assouplissement monétaire. Le rendement du Treasury américain à 10 ans pourrait augmenter, offrant une opportunité d'achat, tandis que le Bund allemand devrait rester orienté à la baisse.

Les entreprises américaines devraient bénéficier des baisses d'impôts et de la dérégulation, justifiant une surpondération des actions américaines. En Europe, nous restons neutres sur les actions, en attendant une clarification des risques politiques et géopolitiques en 2025.

>>> [LIRE LA SUITE](#)

AVERTISSEMENT

Nos vues sur les classes d'actifs fournissent un cadre de discussion large et prospectif qui sert de guide aux discussions entre les équipes d'investissement d'Ofi Invest Asset Management. L'horizon d'investissement de ces vues est à court terme et peut évoluer à tout moment.

La politique d'allocation présentée concerne les fonds multi-actifs gérés par Ofi Invest Asset Management (y compris les fonds profilés). Cette politique de gestion ne constitue donc pas une indication pour construire une allocation de long terme d'un client.



[Le résumé des marchés en vidéo](#)

NOS VUES DU MOIS DE DÉCEMBRE

OBLIGATIONS

Le cycle de baisse des taux de la BCE et de la FED se poursuit. Les marchés obligataires ont affiché des performances positives¹ en novembre grâce à la baisse des taux souverains et des taux swaps². Nous avons réduit la durée³ après ce mouvement, tout en gardant un léger biais long sur les taux. Le crédit reste stable, avec une neutralité sur le crédit « Investment Grade » et le crédit spéculatif à haut rendement (« High Yield »)⁴. Les obligations du secteur privé continuent d'être attractives pour le portage⁵, avec un ajustement en faveur des émetteurs notés A ou BB.



ACTIONS

Bien que les valorisations en Europe soient plus attractives, la dynamique économique actuelle nous incite à privilégier les actions américaines. Cependant, il est crucial de rester vigilant face à une possible déception sur les valeurs technologiques, qui pourrait déstabiliser les marchés. La volatilité⁶ demeure un facteur clé, particulièrement en raison des incertitudes politiques en France et du contexte international. Des opportunités d'achat pourraient ainsi émerger lors de baisses de marché, comme observé en août avec le « flash krach » japonais. En Asie, la Chine et les autres marchés de la région restent à des niveaux attractifs.



1 – Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. **2** – Swaps : le swap ou échange de flux financiers est un contrat établi entre deux parties afin d'échanger un flux financier contre un autre flux, selon un échéancier fixé à l'avance. **3** – Durée : durée de vie moyenne pondérée d'une obligation ou d'un portefeuille d'obligations exprimée en années. **4** – Crédit « Investment Grade »/« High Yield » : les obligations « Investment Grade » qualifient des obligations émises par les emprunteurs les mieux notés par les agences de notation. Selon le classement de Standard & Poor's ou Fitch, leurs notes vont de AAA à BBB-. Les obligations spéculatives « High Yield » (haut rendement) ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch) plus faible que les obligations « Investment Grade » en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation. Elles sont donc considérées comme plus risquées par les agences de notation et offrent en contrepartie des rendements plus élevés. **5** – Portage : consiste à conserver des titres obligataires en portefeuille pour profiter de leur rendement, éventuellement jusqu'à leur échéance. **6** – Volatilité : calcul des amplitudes des variations du cours d'un actif financier. Plus la volatilité est élevée, plus l'investissement sera considéré comme risqué. *Achevé de rédiger le 6 décembre 2024.*



STRATÉGIE D'ALLOCATION D'ACTIFS

La mode est un éternel recommencement, qu'en est-il de l'investissement ?

Si on m'avait posé la question « citez-moi deux choses qui vous ont marqué dans les années 90 ? », j'aurais sans hésitation répondu « la coupe du monde de football en 1998 et la création des fonds multi-actifs ». Il faut reconnaître qu'une des deux réponses était plus évidente que l'autre mais c'est bien de la seconde dont nous allons parler aujourd'hui.

Commençons tout d'abord par corriger, les fonds multi-actifs (qu'on appelle aussi fonds patrimoniaux, fonds profilés...) n'ont pas été créés dans les années 90 puisque l'on retrouve ce type de gestion dès la fin des années 60. L'idée de ces produits est plutôt simple et reprend le concept de base de la diversification d'un portefeuille en utilisant et en assemblant au sein d'un même fonds toutes les grandes classes d'actifs (les actions, les obligations, le monétaire, etc.) dans l'objectif d'atténuer le risque et la volatilité du marché.

Le comportement des classes d'actifs étant hétérogène, et parfois complémentaire en fonction des cycles économiques, un fonds multi-actifs offre ainsi la capacité de piloter son allocation pour s'adapter au marché.

Qu'il s'agisse de faire fructifier son capital ou de générer des revenus, chaque



Abdel CHABANE

DIRECTEUR COMMERCIAL ADJOINT
RÉSEAUX
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

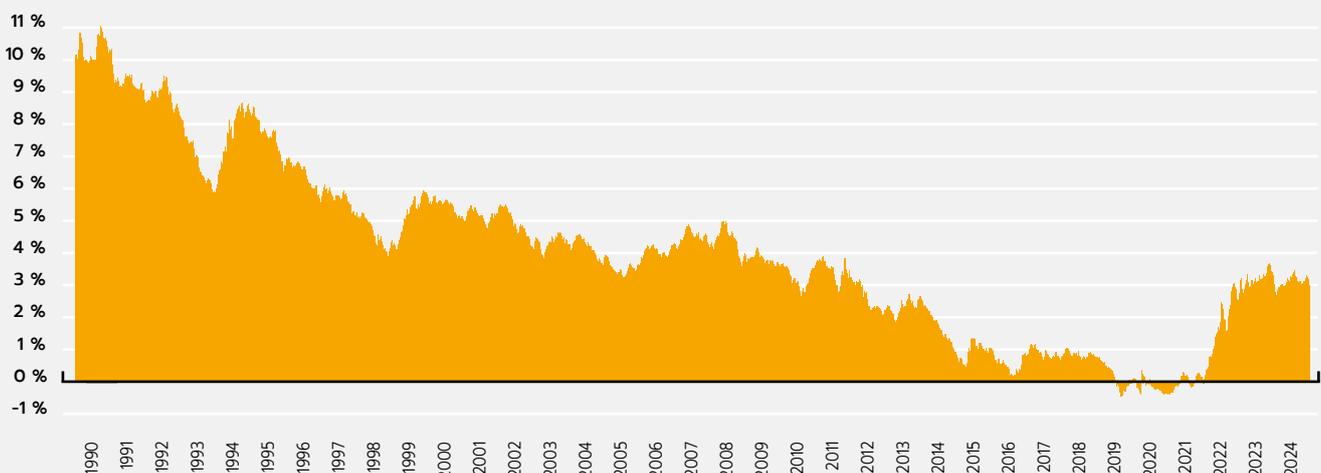
investisseur pouvait y trouver son bonheur. C'est pourquoi ces solutions ont connu un fort succès au début des années 90 avec la démocratisation des produits d'épargne collective. La recette du succès est simple, un moteur de performance lié à la sélection des titres actions et des titres obligataires, et un moteur de performances lié à l'allocation tactique entre chacune des poches. Seulement, la décennie 2010-2020 a marqué un grand tournant dans la vie des fonds diversifiés. En cause, une croissance lente

et une inflation faible en zone euro qui obligent les banquiers centraux à mettre en place des politiques monétaires non conventionnelles et poussent les rendements des obligations d'État à des niveaux inédits en territoire négatif (cf. graphique).

Vous conviendrez qu'avec un moteur sur deux en panne, la recherche de performance des fonds profilés se transforme rapidement en mission impossible. Cependant, cette décennie malheureuse pour la gestion multi-actifs n'aura pas été vaine puisqu'elle a poussé les gérants à se réinventer et à se renouveler pour faire preuve de davantage d'agilité et d'opportunisme dans leur style de gestion.

La suite de l'histoire, vous la connaissez : la crise Covid et la lutte contre l'inflation poussent les taux d'intérêt des pays européens vers des niveaux de nouveau attractifs (cf. graphique). Une aubaine pour la gestion diversifiée qui profite du retour du moteur taux, qui joue de nouveau (grâce à son rendement régulier) son rôle d'amortisseur face à la volatilité des actions. Il serait donc temps de ressortir sa vieille sacoche - banane que l'on croyait démodée et de remettre des fonds multi-actifs en portefeuille.

ÉVOLUTION DU TAUX 10 ANS FRANÇAIS (OAT) DEPUIS 1990



Source : Ofi Invest Asset Management, Bloomberg, au 03/12/2024.



LE COIN DE L'ESG

La réglementation à l'assaut du greenwashing

“ L'investissement socialement responsable et sa réglementation reconnaissent désormais que certaines activités économiques, voire certains secteurs, ne sont plus en ligne avec nos limites planétaires et, pour cette raison, ils ne peuvent plus faire partie d'une stratégie durable.

Directive de l'ESMA sur les noms des fonds ESG¹ et nouvelle version du label ISR : quels impacts pour les fonds durables à compter de 2025 ?

L'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) a dévoilé au mois de mai 2024 un socle de règles minimales afin de réglementer et d'harmoniser l'utilisation des termes liés aux critères ESG ou à la durabilité dans le nom des fonds. Pour les fonds existants, ces règles entreront en vigueur au printemps 2025.

En France, pour les fonds déjà dotés du Label ISR², 2025 sera aussi l'année de l'entrée en vigueur du nouveau référentiel du Label ISR³, beaucoup plus exigeant.

Ces renforcements de cadre pour lutter contre l'écoblanchiment (*greenwashing*) ne sont pas sans conséquences sur les fonds ESG.

1. LES IMPACTS LIÉS À LA DÉNOMINATION DES FONDS ESG

Les nouvelles règles de l'ESMA prévoient qu'une part minimale de 80 % des investissements des fonds ESG soit liée à leur stratégie.

Ainsi, les fonds comprenant les dénominations « ESG », « environnemental », « à impact » et « durable » doivent se référer aux exclusions du *Paris Aligned Benchmark* (PAB)⁴, indice qui comprend des exclusions sectorielles et normatives (armes controversées, tabac, non-respect des principes du Pacte mondial et des principes directeurs de l'OCDE, etc.) et l'exclusion des énergies fossiles. Les fonds qui utilisent les termes « tran-



Valérie DEMEURE

DIRECTRICE DE L'ANALYSE ESG
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

sition », « social » ou « gouvernance » peuvent, quant à eux, se contenter des exclusions sectorielles et normatives du *Climate Transition Benchmark* (CTB)⁴.

Ces changements ne sont pas sans conséquences. Selon Morningstar, avec ces nouvelles règles, plus de 1600 fonds ESG ou durables devraient soit changer de nom, soit revoir leurs allocations d'actifs, ce qui aura inévitablement un impact sur le marketing et la vente de ces produits financiers mais devrait permettre aux épargnants d'éviter de trouver dans les fonds supposés verts ou vertueux des entreprises controversées.

2. LES IMPACTS LIÉS AUX FONDS DISPOSANT DU LABEL ISR FRANÇAIS

En France, le nouveau référentiel du Label ISR, champion des labels de finance durable au niveau européen avec 800 milliards d'euros estampillés « investissement socialement responsable », selon Bercy, renforce aussi significativement ses exigences en matière de durabilité.

Entré en vigueur en 2024 pour les nouveaux fonds, le référentiel du label dans sa troisième version s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les fonds déjà dotés du Label ISR.

Le nouveau référentiel prévoit :

- l'exclusion des entreprises impliquées dans les énergies fossiles ;

- la publication des plans de transition des entreprises issues des secteurs à fort impact climatique, représentant au moins 15 % des entreprises du portefeuille ;
- l'exclusion de 30 % des fonds ou des entreprises ayant les notes ESG les plus faibles de l'univers d'investissement initial ;
- plus de transparence sur la pondération de chacun des trois piliers E, S et G dans la notation des entreprises ;
- le pilotage d'indicateurs d'incidences négatives, permettant de comprendre les risques de durabilité auxquels peuvent faire face les émetteurs en portefeuille ;
- une politique d'engagement et de dialogue accrue avec les entreprises investies, qui doit démontrer son efficacité.

Tout comme pour les règles de l'ESMA, l'exclusion des énergies fossiles dans les fonds labélisés impacte 45 % des fonds qui disposaient du label jusqu'à présent, selon une étude de Morningstar publiée fin 2023⁵. Cette même étude estimait que les cessions pour se mettre en conformité pourraient atteindre plusieurs milliards d'euros, même si certains gérants avaient d'emblée fait le choix d'exclure les énergies fossiles de leurs fonds labélisés.

Le changement considéré comme le plus radical par les gérants concerne la sélectivité, le nombre de titres investissables étant significativement réduit du fait de ces nouvelles règles, avec des impacts différents selon les classes d'actifs, et des questions sur la capacité à maintenir les objectifs de performance⁵. Cette réduction des univers investissables devrait aussi se traduire *in fine* par une réduction du nombre de fonds labélisés et impacter la sélection des fonds.

Il n'empêche que les acteurs du secteur s'accordent sur le fait que cette nouvelle version du label est plus cohérente avec les attentes du grand public par rapport aux critères de durabilité et que, pour les réseaux de distribution, ce label permet de garantir une offre ISR consistante et en conformité avec la législation européenne et nationale sur l'investissement responsable.

1 – ESG : Environnement, Social, Gouvernance. 2 – Investissement socialement responsable. 3 – Nouveau référentiel du Label ISR. 4 – Pour plus de détails, veuillez consulter le site de l'AFG. 5 – En savoir plus : L'impact de la réforme du label ISR.



LE COIN DE L'IMMO

Vers un nouveau cycle immobilier

“ Alors que la BCE multiplie les baisses de taux directeurs depuis juin dernier, les marchés immobiliers n'ont, pour l'instant, pas fondamentalement acté ce changement de paradigme. Les opérations d'investissement ou de développement suivent partout des temps longs et ne reflètent donc pas instantanément les inflexions impulsées par les banques centrales. Que peut-on cependant attendre des marchés immobiliers dans cette nouvelle séquence de marché ?

Pour nous aider à y voir plus clair, nous avons interrogé Cécile Blanchard, Directrice de la Recherche et de la Communication, au sein d'Ofi Invest Real Estate SAS.

P. B. : Le mouvement de baisse des taux commence-t-il à se traduire dans la valorisation de certains actifs immobiliers ? Et si oui, lesquels ?

C. B. : La baisse des taux directeurs aura eu, selon nous, pour principale conséquence une stabilisation des taux de rendement immobiliers pour les actifs les plus vertueux et les mieux localisés, ceux-là mêmes qui bénéficient en outre de loyers toujours orientés à la hausse.

Si les prix de ces actifs, dits « prime », semblent avoir atteint leur point bas, ceux pour les biens localisés en dehors des meilleurs secteurs géographiques, en particulier les bureaux en périphérie, accusent encore des baisses sensibles. Les nouveaux usages issus de la crise du Covid-19 ont permis de diminuer parfois considérablement les m² consommés par les entreprises et de questionner profondément la place du travail au bureau dans le quotidien des salariés. En outre, le progressif départ à la retraite des baby-boomers raréfie de fait la population active et accentue la pression d'attirer les meilleurs talents d'une génération aux aspirations nouvelles. La demande des entreprises se concentre donc vers les zones de marché les plus centrales et accessibles. En Île-de-France par exemple, Paris cumule la moitié des transactions locatives de bureaux depuis le début de l'année, une première depuis 30 ans. Les actifs se trouvant en périphérie des secteurs



Pascal BAUDIN
RESPONSABLE
PRODUITS ET MARKETING,
OFI INVEST REAL ESTATE SGP



Cécile BLANCHARD
DIRECTRICE DE LA RECHERCHE
ET DE LA COMMUNICATION,
OFI INVEST REAL ESTATE SAS.

recherchés pâtissent à l'inverse d'une vacance chronique que les baisses parfois substantielles des valeurs locatives ne parviennent pas à résorber.

P. B. : Au-delà des bureaux bien localisés, quels secteurs jouissent de tendances de long terme favorables selon vous ?

C. B. : Nous voyons revenir progressivement les investisseurs institutionnels sur les marchés immobiliers européens. Ces acteurs s'intéressent aujourd'hui en priorité aux actifs logistiques (qui représentent un tiers des engagements depuis le début de l'année 2024), qu'il s'agisse d'entrepôts de grande taille ou de plus petite taille dits « du dernier kilomètre », en proche périphérie des grands bassins de consommation. En effet, les besoins

en stockage se sont nettement renforcés ces dernières années, portés par le développement rapide de l'e-commerce, alors que la disponibilité foncière s'avère toujours plus restreinte. De même, le résidentiel, qui s'appuie sur des tendances démographiques et sociologiques de long terme, attise l'appétit des investisseurs, d'autant que les mises en chantier sont peu nombreuses, accentuant la rareté de nouveaux logements dans les marchés les plus tendus. Dans tous les cas, il s'agit de produits bien localisés et bien positionnés dans leurs secteurs.

P. B. : Dans cette perspective de potentielle reprise, quels sont les éléments à surveiller particulièrement ?

C. B. : Alors que les taux de rendement prime semblent retrouver un niveau acceptable par les investisseurs, la dégradation du contexte économique pourrait bien réduire l'activité des entreprises et contraindre leur rentabilité. Les marchés locatifs pourraient ainsi perdre en dynamisme et entraîner un ralentissement de la hausse des loyers prime voire leur stabilisation. Pour autant, la demande devrait continuer à se concentrer majoritairement sur les meilleurs secteurs, là où l'offre, en particulier celle des biens neufs particulièrement recherchés par les utilisateurs, est la plus limitée. Ils devraient donc jouir d'une meilleure rentabilité sur le long terme car ils bénéficieront d'une re-compression plus forte de leur taux de rendement. ”





LE COIN DU NON CÔTÉ

À la découverte des infrastructures

“ **Les infrastructures non cotées sont une classe d’actifs résiliente, diversifiée et exposée aux tendances d’avenir.**

Chaque jour, nous utilisons tous des infrastructures : routes, réseau électrique, fibre optique, hôpitaux sont essentiels au bon fonctionnement de nos sociétés. Une infrastructure est un actif physique avec un usage défini, qui génère des flux de trésorerie stables basés sur des projections de prix et de volumes. Son fonctionnement est le plus souvent encadré par des réglementations et des contrats de long terme. Certaines d’entre elles occupent des situations proches du monopole : réseaux routiers, ou encore centrales hydroélectriques. Ces caractéristiques donnent une visibilité sur la trajectoire de revenu et de création de valeur, rendant ces actifs éligibles à un financement de long terme.

Ces projets peuvent être affectés par l’évolution de la réglementation ou encore par les risques climatiques et physiques. Cependant, un certain nombre de « mégatendances » telles que la digitalisation, la décarbonation ou l’évolution démographique soutiennent ce secteur.



Xavier LE BLAN

DIRECTEUR GESTION PRIVÉE,
SWEN CAPITAL PARTNERS

Par ailleurs, les infrastructures jouent un rôle majeur dans la transformation et la transition vers une économie plus respectueuse de la planète, à l’instar des infrastructures d’énergies plus durables : unité de production de biogaz, énergie solaire ou encore l’hydrogène vert, qui accélèrent la décarbonation de notre mode de vie et favorisent la souveraineté énergétique. Les transports, premier secteur émetteur de gaz à effet de serre, et le traitement des déchets nécessitent aussi un certain nombre d’évolutions.

Malgré la présence des acteurs publics, les besoins colossaux de financements des infrastructures nécessitent l’intervention des capitaux privés, ainsi près de 100 000 milliards de dollars d’investissement sont attendus au niveau mondial d’ici 2040, selon le Global Infrastructures Hub.

Intégrer des actifs tangibles et essentiels à son épargne de long terme

L’investissement en infrastructures non cotées est relativement récent, d’une vingtaine d’années, même si assez parlant pour chacun, puisqu’il adresse nos besoins en eau, en énergie, en mobilité etc., et repose sur des actifs tangibles et essentiels.

Historiquement, les infrastructures présentent une faible corrélation avec les autres classes d’actifs, notamment cotés, avec un couple rendement-risque attractif ainsi qu’une importante résilience dans les cycles économiques défavorables et notamment dans les périodes inflationnistes, du fait de contrats souvent indexés.

Les investisseurs institutionnels (assureurs, fonds de pension, etc.) sont déjà familiers avec cette classe d’actifs, son couple rendement/risque et sa stabilité sont des atouts pour leurs allocations.

Comme pour l’ensemble des classes d’actifs non cotées, envisager un investissement en infrastructures et en tirer l’ensemble des bénéfices ne peut se faire qu’à long terme, et s’accorde particulièrement à la constitution d’une épargne retraite ou de long terme.

Généralement, une exposition à la classe d’actifs se fait via des fonds (FCPR, FPS Eltif...), souvent bloqués sur 10 ans. Certaines solutions d’investissement se déclinent en version « evergreen » et permettent de souscrire ou sortir du fonds dans des conditions de liquidité facilitées (e.g. périodes de blocage ou de pénalité sur les détentions inférieures à 5 ans).

Pour les investisseurs particuliers souhaitant s’exposer à cette classe d’actifs, il est essentiel de bien comprendre l’ensemble des dynamiques des infrastructures et de se faire accompagner par un conseiller.





MULTI-ACTIFS : IDÉES D'INVESTISSEMENTS

À la recherche de convexité : tirer profit de la non-linéarité

Notre équipe de gestion multi-actifs analyse de manière continue les marchés financiers afin de s'adapter aux différentes dynamiques. Avec une approche proactive, l'équipe est engagée dans la recherche constante de nouvelles idées d'investissement offrant ainsi des solutions aux évolutions du paysage financier.

Installons-nous le plus confortablement possible et imaginons, l'espace d'un instant, un portefeuille qui ne se contente pas de réagir simplement aux mouvements du marché mais qui pourrait les anticiper et les piloter de manière ciblée. Un portefeuille capable de transformer des variations modérées en opportunités tout en limitant les pertes dans des situations extrêmes. Cela peut paraître idéaliste, presque irréaliste, et il est essentiel de rappeler ici, qu'aucune performance ne peut exister sans le risque qui l'accompagne. Pourtant, un mécanisme permettrait de s'en approcher. Ce Graal de l'optimisation financière porte un nom : la convexité.

Incertitude politique, problématique budgétaire, tensions géopolitiques mondiales... nous évoluons actuellement dans un contexte relativement anxiogène où les marchés pourraient réagir de manière imprévisible. Dans ce monde où la finance devient tout sauf linéaire, comprendre et exploiter la convexité devient une compétence essentielle dans la construction de stratégies résilientes.

Mais au fait, quand on parle de convexité, à quoi fait-on référence ?

La convexité, en finance, est un concept clé pour appréhender les variations non-li-



Thomas TRONEL, CFA
SPÉCIALISTE PRODUITS MULTI-ACTIFS
ET TAUX
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

néaires d'un actif ou d'un portefeuille. Elle montre que la variation d'un instrument financier ou d'un portefeuille par rapport à un changement du marché n'est pas strictement proportionnelle.

Pour illustrer cette convexité, imaginez une route droite et une route sinueuse. Si vous roulez sur une route parfaitement droite, votre trajet est prévisible : la distance parcourue et la vitesse sont proportionnelles au temps. En revanche, sur une route sinueuse, il y a des virages : le temps pour atteindre une destination dépend de la manière dont vous négociez ces courbes. La convexité, en finance, représente jus-

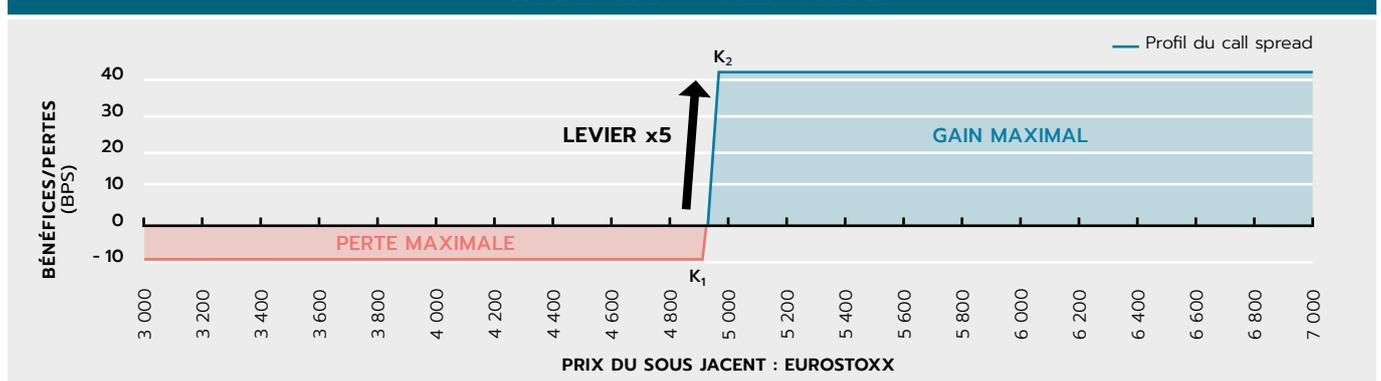
tement ces « courbures » dans la relation entre les variables financières comme le rendement ou le prix. Ainsi, grâce à la convexité, si le prix d'un actif bouge de 1, notre gain ou notre perte peut bouger de manière accélérée ou ralentie.

Comment implémenter cette convexité dans nos portefeuilles multi-actifs ?

Grâce au comportement que nous venons d'expliquer, le phénomène de convexité peut devenir un véritable levier pour optimiser nos portefeuilles multi-actifs. Pour l'exploiter, nous intégrons dans nos différents fonds des stratégies optionnelles appelées « Call Spread » ou « Put Spread ». Ces stratégies permettent de cibler des zones spécifiques de gains tout en limitant les pertes et en maîtrisant les coûts (cf. exemple ci-dessous).

En complément de notre allocation directionnelle, ces stratégies optionnelles apportent de la convexité à nos portefeuilles. Ainsi, la convexité ne se limite pas à une fonction d'équilibre ou de protection : elle devient un art, celui de transformer les secousses en opportunités et de capturer les bénéfices là où d'autres ne perçoivent que des risques.

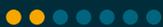
STRATÉGIE DU CALL SPREAD



Achat option call
Prix d'exercice K_1 : 4 950
échéance 31/12/2024

Vente option call
Prix d'exercice K_2 : 5 000
échéance 31/12/2024

SRI*: (2/7)



CATÉGORISATION

SFDR¹ :

ARTICLE 8

LE FONDS | OFI INVEST | ESG ALPHA YIELD
DU TRIMESTRE

La lettre de l'allocation

Bénéficiaire du potentiel de rendement des obligations par une gestion active



Ofi Invest ESG Alpha Yield est un fonds qui investit principalement en obligations d'entreprises internationales. Son approche flexible et sa gestion active sans contrainte d'indice de référence lui permettent de rechercher les opportunités sur l'ensemble du spectre des notations de crédit « Investment Grade » et « High Yield » en fonction des conditions de marchés en contrepartie des risques de crédit et de perte en capital notamment.

Pourquoi investir ?

1

Une gestion flexible

- Une allocation gérée activement : un fonds sans indicateur de référence.
- Le fonds peut s'exposer à toutes les qualités de notations obligataires : les obligations dites de bonne qualité et celles dites spéculatives à haut rendement.

2

Des expertises d'analyse et de gestion

- Bénéficiaire des expertises d'une société de gestion avec 182,9 milliards d'euros² d'encours sous gestion.
- Plus de 100 milliards² en encours obligataires.
- La recherche macroéconomique et l'analyse financière au service de l'investisseur : 3 économistes et 14 analystes crédit.

3

Une gestion de conviction

- Forte sélectivité des titres en portefeuille : sur un univers obligataire mondial de plus de 15 000 titres³, tous secteurs confondus, la société de gestion sélectionne une centaine d'émetteurs qu'elle estime être les plus attractifs.

Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

UN FONDS 100 % FLEXIBLE

ÉCHELLE DE NOTATIONS DE QUALITÉ DE CRÉDIT DES OBLIGATIONS

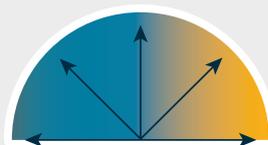
CATÉGORIE « INVESTMENT GRADE »
Obligations de bonne qualité

CATÉGORIE « HIGH YIELD »
Obligations spéculatives à haut rendement



LES OBLIGATIONS DITES DE BONNE QUALITÉ

- ont un risque de crédit/défaut moins élevé selon les agences de notation.
- sont privilégiées par la gestion dans un contexte défavorable au marché du crédit notamment illustré par une volatilité et des risques de défaut accrus.



ALLOCATION 100% FLEXIBLE
pilotage du risque en portefeuille

LES OBLIGATIONS SPÉCULATIVES À HAUT RENDEMENT

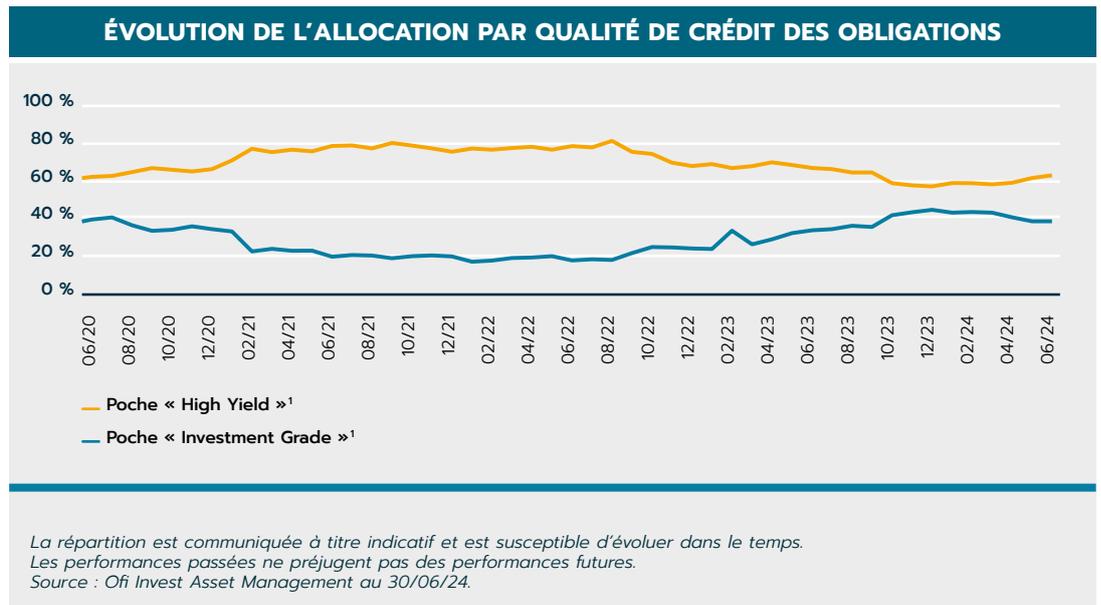
- sont considérées comme plus risquées selon les agences de notation et offrent en contrepartie de ce risque des rendements plus élevés.
- sont privilégiées par la gestion dans un contexte favorable au marché du crédit notamment illustré par une volatilité et des risques de défaut contenus.

*SRI : L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

¹ – Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. ² – Source : Ofi Invest Asset Management au 31/03/24. ³ – Source : Bloomberg, décembre 2023.

Une gestion flexible

AVEC L'OBJECTIF DE S'ADAPTER AUX DIFFÉRENTES CONDITIONS DE MARCHÉ



- NOM DU FONDS | **OFI INVEST ESG ALPHA YIELD**
- CODE ISIN (PART C) | **FR0013305208**
- FORME JURIDIQUE | **FCP**
- INDICE DE RÉFÉRENCE | **AUCUN**
- HORIZON D'INVESTISSEMENT | **SUPÉRIEUR À 3 ANS**
- FRAIS DE GESTION INTERNES ET EXTERNES À LA SOCIÉTÉ DE GESTION | **1,1 % TTC MAXIMUM**
- COMMISSION DE SOUSCRIPTION | **2 % TTC MAXIMUM**
- FRAIS DE SORTIE | **AUCUN**
- COMMISSION DE SURPERFORMANCE | **AUCUNE**
- COMMISSION DE MOUVEMENT | **DE 2,40 À 36 EUROS TTC (SELON LE PAYS) PRÉLEVÉES SUR CHAQUE TRANSACTION**

Veuillez vous référer au prospectus pour les risques principaux et caractéristiques détaillées du fonds, disponible sur le site www.ofi-invest-am.com/fr/produits



“ *Notre expérience historique, de plusieurs décennies, sur les marchés obligataires fait de nous un partenaire de confiance des investisseurs français.* ”

Alban TOURRADE ”
 DIRECTEUR DE LA GESTION CRÉDIT



¹ – Les obligations spéculatives à haut rendement (« High Yield ») ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch) plus faible que les obligations « Investment Grade » (notées de AAA à BBB- selon Standard & Poor's et Fitch) en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation. Elles sont donc considérées comme plus risquées par les agences de notation et offrent en contrepartie des rendements plus élevés.

Un accompagnement sur mesure, une proximité au quotidien



Said BELBACHIR
DIRECTEUR COMMERCIAL RÉSEAUX

E-mail 06 76 40 68 44



Abdel CHABANE
DIRECTEUR COMMERCIAL ADJOINT
RÉSEAUX

E-mail 06 24 26 71 98



Bertrand CONCHON
DIRECTEUR COMMERCIAL
ADJOINT CGP

E-mail 07 78 13 19 79



Gauthier DUVAL
DIRECTEUR COMMERCIAL
RÉSEAUX RETAIL

E-mail 06 79 65 14 51



Guillaume TAEK
DIRECTEUR COMMERCIAL COUR-
TIERS CGP

E-mail 06 79 64 57 83



Olivier LAVERDURE
RESPONSABLE COMMERCIAL
RÉSEAUX

E-mail 06 24 94 66 73

Retrouvez l'intégralité de
La lettre de l'allocation
sur notre site internet :

[Ofi-invest-am.com](https://www.ofi-invest-am.com)



Suivez-nous
sur les réseaux sociaux :



AVERTISSEMENT IMPORTANT

Achevé de rédiger le 12/12/2024.

Les équipes sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément 92012 - n° TVA intracommunautaire FR. 51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 22, rue Vernier 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 384 940 342. Avant tout investissement dans les fonds présentés dans la communication publicitaire, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans cette communication publicitaire, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir.

Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays.

Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant.

Cette communication publicitaire contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie.

Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le Document d'Information Clé (DIC) et le prospectus sont proposés aux souscripteurs préalablement à la souscription et remis à la souscription; ces éléments, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Ofi Invest Asset Management. © Freepik - Shutterstock. FA24/0369/10122025

Vos contacts

La lettre
de l'allocation